

## Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire

**Vu** les dispositions l'article R.711-68 code de commerce,

**Vu** le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire, en son article 2.2.8 du Chapitre 2,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2020 portant transfert du secrétariat de la CDC en matière de baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal dans le département de la Loire-Atlantique à la CCI Nantes St-Nazaire,

Sur proposition du Directeur Général,

### Décide de :

Donner délégation à Madame Charlène KLOESS et Madame Estelle MESCHIN à l'effet de signer tous les actes et adresser toutes correspondances au nom et pour le compte de la CCI Nantes St-Nazaire dans le cadre des missions de secrétariat de la commission départementale de conciliation en matière de baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal dans le département de la Loire-Atlantique.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Nantes, le 26 novembre 2021

**M** Yann TRICHARD

Président

